

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre de conseillers présents	23
Nombre de votants	25
Date de la convocation	5 septembre 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le douze du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLEU, Fabrice CORNICARD, Francis DISS, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Dominique LEGOUPI, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER),
Michel PONTUS (pouvoir à Patrick GAUTIER),

ABSENTS EXCUSES : Eric DELAUNEY, Jean-Louis MATELOT

ABSENTS : Johanna BRUNET, Nicolas da GRAÇA, Laurent FOUQUET, Pierre JOUNOT, Bertrand LECONTE, Carine LEE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET

Madame Arlette VALOGNES est nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer le conseil, M. le Maire informe le conseil municipal de rajouts à l'ordre du jour :

- Décisions du maire :
 - o Don de l'association Néville Patrimoine
 - o Prestation d'aide sociale
- Amortissement des subventions d'équipement versées
- Démission d'un conseiller municipal
- Proposition d'achat de l'ancienne école de Gouberville

Le compte-rendu du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décision du maire

M. le Maire informe le conseil municipal de deux décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Décision du 7 septembre 2018 : Don de 1000€ de l'association Néville Patrimoine pour l'entretien de l'accès à la fontaine Saint-Benoît.

Décision du 7 septembre 2018 : Attribution de prestation d'aide sociale pour la somme de 400€. Cette somme correspond à la subvention versée pour l'achat d'un fauteuil roulant.

2/ Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une conseillère municipale lui a fait parvenir un courrier de démission pour mutation de conjoint. Il s'agit de Mme Carine LEE.

Les conseillers municipaux sont donc à l'heure actuelle au nombre de 36.

3/ Affaires et questions diverses

Mme Leconte fait savoir que tous les creux au Haut de la Rue sont bouchés et cela pourrait entraîner des inondations si le temps venait à se dégrader. M. Sauvey l'informe que du débarnage sera fait en octobre.

4/ Proposition d'achat de l'ancienne école de Gouberville

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à la modification du prix de vente de l'ancienne école de Gouberville, il y a eu des visites pendant l'été. A ce jour, deux personnes sont intéressées et ont fait des propositions assez proches.

Le conseil décide de ne pas délibérer et de se laisser le temps de la réflexion avant de faire un choix.

5/ Amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement des biens comptablement imputés aux subdivisions du compte 204, subventions d'équipement versées, s'applique par délibération prise pour chaque bien par les anciennes communes.

Afin d'appliquer les amortissements de façon générale et permanente, Monsieur le maire propose d'adopter les durées d'amortissements suivantes (compte 204 et subdivisions) :

- Pour le financement des biens mobiliers, matériels ou des études : 5 ans
- Pour le financement des biens immobiliers ou des installations : 5 ans
- Pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national : 40 ans
- Pour le financement d'investissements ne relevant d'aucune de ces catégories : 5 ans maxi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adopter les durées d'amortissements proposées ci-dessus.

6/ Modification budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil :

D'une part, que le lancement de l'appel d'offres pour le marché pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe va engager une dépense d'investissement au compte 2033 – frais d'insertion, non prévue au budget primitif 2018.

D'autre part, que le compte de dépenses d'investissement 165, dépôts et cautionnement versés, budgété pour un montant de 1 500 € fait apparaître à ce jour un reste à réaliser d'un montant de 307.63 € justifié par le remboursement de la caution à trois locataires. Ayant eu connaissance du départ d'un locataire en décembre 2018 ainsi qu'un éventuel départ d'un deuxième locataire, le reste à réaliser sera insuffisant pour effectuer le remboursement des cautions.

C'est pourquoi, je vous propose la modification budgétaire suivante :

- Dépenses de fonctionnement : compte 615228 – entretien autres bâtiments - 3 000 €
- Dépenses de fonctionnement : 023 – virement à la section d'investissement +3 000 €
- Recettes d'investissement : 021 – virement de la section de fonctionnement +3 000 €
- Dépenses d'investissement : 165 – dépôts et cautionnement versés +1 000 €
- Dépenses d'investissement : 2033 – frais d'insertion +2 000 €

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la modification budgétaire proposée ci-dessus.

7/ Extension du périmètre du SDEM50 – Adhésion de la commune de Tessy-Bocage

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L 5211-18 ;
- Vu la délibération n°CS-2018-32 en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.
- Suite à la création, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE (Fervaches, Tessy/Vire, Pont-Farcy) à compter du 1^{er} janvier 2018, cette commune a décidé de transférer sa compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire.
- Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Font-Farcy était jusqu'alors située dans le département du Calvados.
- Qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après avoir pris connaissance de l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50.

8/ Amendes de police : effacement du réseau éclairage public « Hameau Morel – Cosqueville » APS 142046

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public « Hameau Morel – Cosqueville ».

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 21 000€ HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de VICQ SUR MER s'élève à environ 16 500€.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident la réalisation de l'effacement du réseau d'éclairage public « Hameau Morel – Cosqueville »,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : 1^{er} semestre 2019,
- Acceptent une participation de la commune de 16 500€,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

9/ Création de poste permanent adjoint technique territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2018.

Vu les besoins de la collectivité pour pallier à la surcharge de travail au service technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste au grade d'adjoint technique territorial, titulaire, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 14h/35h.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, titulaire, 14h/35h.

10/ Création de poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget primitif 2019.

Afin de pallier au départ en retraite de la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose de créer un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, titulaire.

11/ Gîte de Gouberville

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une rencontre avec l'architecte a eu lieu et qu'un projet a été élaboré en août. Michel NICOLAÏ indique que des modifications ont été apportés sur ce projet et présente au conseil municipal le projet initial et le projet modifié, ce dernier ayant été transmis à l'architecte.

Un rendez-vous est prévu jeudi 13 septembre 2018 avec l'architecte pour vérifier si les modifications demandées sont réalisables.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur le projet et l'ensemble du conseil est favorable à la proposition modifiée.

12/ Repas des aînés

Monsieur Le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le jeudi 4 octobre et le dimanche 14 octobre.

Le restaurant a transmis une proposition de menu qui est validé par le conseil municipal.

13/ Inauguration de la place Gustave Lamache – 6 octobre 2018

Une invitation a été envoyée à la famille et transmise à l'ensemble du conseil. Un panneau sera installé près de l'entrée de la salle Jules FERRY en face de la MAM, une gerbe sera déposée sur la sépulture de M. Lamache puis un vin d'honneur sera servi Salle de la Vaquelotte.

14/ Mise en herbe des cimetières

Avec l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, la possibilité de mettre en herbe les cimetières avait été évoqué lors du dernier conseil municipal.

Un devis a été établi par l'entreprise HandiGreen. Une demande de subvention est en cours auprès de l'agence de l'eau.

Pour les talus au pied des églises, une demande de subvention au titre de la DETR et une autre au Conseil Départemental seront demandées.

15/ Bilan du repas du 14 juillet

M. le Maire fait un bilan financier du repas du 14 juillet qui s'est déroulé à Gouberville :

En recette : 1460€ (inscriptions) et 350€ (buvette)

En dépenses : 1539.36€ (rôtisserie, boulangerie, alimentation)

Ce qui correspond à un bénéfice de 270.64€

16/ Affaires et questions diverses

- M. le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir si la commune renouvelle la boîte de biscuits aux aînés de plus de 80 ans. Valérie MONTRIEUL-XAMENA se charge de demander des devis à différents prestataires.
- Une newsletter va être mise en ligne prochainement sur le site internet pour permettre aux personnes qui le souhaitent d'avoir les informations concernant la commune. Un test a déjà été fait cet été auprès des élus. Cet outil permettra également de pouvoir envoyer les convocations et compte-rendu du conseil municipal en ligne et donc de réduire la quantité de papier. Les personnes intéressées par la Newsletter peuvent s'inscrire en cliquant sur le lien situé en bas de la page d'accueil du site internet de la commune ou en prenant contact avec le secrétariat de la mairie.

17/ Travaux

Richard LETERRIER laisse la parole à Claude AUGÉARD et Daniel SAUVEY pour le point sur les travaux.

Un nettoyage complet de la place Gustave Lamache sera fait avant l'inauguration du 6 octobre.

La journée de nettoyage de la planète aura lieu le vendredi 14 septembre. La DDTM, le Conservatoire du Littoral et le SYmel organiseront le nettoyage d'une des plages de la commune avec l'aide de jeune du groupe FIM.

Un agent technique est chargé de faire le tour de la commune afin de repérer les endroits qui auront besoin d'un nouveau passage de l'élagueuse.

Une réunion d'information concernant l'effacement des réseaux au Hameau de la Mer aura lieu le vendredi 5 octobre à 13h30, salle de la Vaquelotte. L'invitation sera prochainement distribuée à tous les riverains.

A la demande de l'association « L'univers des Doudous », une nouvelle fenêtre sera posée dans la Maison d'Assistantes Maternelles.

Daniel SAUVEY rappelle que, comme chaque année, en octobre, une campagne de débarnage sera réalisée par une entreprise sur les routes communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



A handwritten signature in blue ink, written over the seal. The signature is stylized and appears to be 'Daniel Sauvey'.